

OBJET: VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-2 - BUDGET ANNEXE "GEMAPI"

78

Siège social: Orsay

Nombre de délégués en exercice

Présents : 64
Présents et représentés : 69
Votants : 69

Le mercredi 9 octobre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le jeudi 3 octobre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

	EGOESTRESENTS				
Mme.	Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers		
M.	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette		
Mme.	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette		
M.	Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin		
Mme.	Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin		
M.	Téti-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin		
Mme.	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin		
Mme.	Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin		
Madame	Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge		
M.	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette		
M.	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette		
M.	Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette		
M.	François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette		
M.	Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette		
M.	Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel		
M.	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny		
M.	Frédéric	DURO	Commune d'Igny		
Mme.	Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny		
M.	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois		
Mme.	Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois		
Mme.	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis		
M.	Paul	LORIDANT	Commune des Ulis		
M.	Hervé	LEFORT	Commune des Ulis		
M.	François	PELLETANT	Commune de Linas		
Mme.	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau		
M.	Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau		



Florence	LORTON	Commune de Longjumeau		
Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau		
Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis		
Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis		
Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy		
Michèle	FRERET	Commune de Massy		
Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy		
Bouchra	LAOUES	Commune de Massy		
Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy		
Pierre	OLLIER	Commune de Massy		
Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy		
Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy		
Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy		
Claude	PONS	Commune de Montlhéry		
Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry		
Paul	RAYMOND	Commune de Nozay		
David	ROS	Commune d'Orsay		
Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay		
Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay		
Michèle	VIALA	Commune d'Orsay		
Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau		
Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau		
Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau		
Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau		
Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau		
Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau		
Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau		
Christian	PAGE	Commune de Saclay		
Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux		
François	HILLION	Commune de Vauhallan		
François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson		
Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson		
Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson		
Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson		
Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette		
Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette		
Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust		
Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle		
	Catherine Olivier Catherine Vincent Michèle Bernard Bouchra Mustapha Pierre Elisabeth Sylvianne Nicolas Claude Isabelle Paul David Marie-Pierre Raymond Michèle Grégoire Gilles Michelle Pierre Véronique Hervé Michel Christian Stéphane François François Guy Dominique Gérard Vincent Dominique Patrick Igor	Catherine Olivier THOMAS Catherine DELAITRE Vincent DELAHAYE Michèle FRERET Bernard LAFFARGUE Bouchra LAOUES Mustapha MARROUCHI Pierre OLLIER Elisabeth PHLIPPOTEAU Sylvianne RICHARDEAU Nicolas SAMSOEN Claude PONS Isabelle KLJAJIC Paul RAYMOND David ROS Marie-Pierre DIGARD Raymond RAPHAEL Michèle VIALA Grégoire de LASTEYRIE Gilles CORDIER Michelle CHENIAUX Pierre COSTI Véronique LEDOUX Hervé PAILLET Michel ROUYER Christian PAGE Stéphane BAZILE François GHULIN François Guy TRÉBULLE Dominique LEGOFF Gérard DOSSMANN Vincent HULIN Dominique FONTENAILLE Patrick BATOUFFLET Igor TRICKOVSKI		



DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA M. Babacar FALL donne pouvoir à M. Paul LORIDANT Monsieur Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

DELEGUES ABSENTS

\mathbf{M} .	Christian	LECLERC	Commune de Champlan	
Mme.	Sonia	DAHOU	Commune des Ulis	
Mme.	Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis	
M.	Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau	
M.	Dawari	HORSFALL	Commune de Massy	
Mme.	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy	
Mme.	Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau	
M.	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin	
M.	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous	

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre OLLIER



Objet: VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-2 - BUDGET ANNEXE "GEMAPI"

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'Instruction budgétaire et comptable M14;

VU la délibération n°2019-8 du Conseil communautaire du 20 février 2019 portant approbation du Budget primitif 2019 du budget annexe GeMAPI;

VU la délibération n°2019-112 du Conseil communautaire du 17 avril 2019 portant approbation de la Décision modificative n°2019-1 du budget annexe GeMAPI;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'ajuster les prévisions budgétaires ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources Humaines, Services aux petites communes » du 12 septembre 2019 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE de porter au Budget annexe GeMAPI de la Communauté Paris-Saclay les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

	FONCTION	INEMENT			
Chapitre		BP 2019	DM1	DM2	Budgété 2019
014				50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 061 440,00	0,00	10 850,00	5 072 290,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 061 440,00	0,00	60 850,00	5 122 290,00
73	Produits issus de la fiscalité	4 735 440,00		50 000,00	4 785 440,00
75	Autres produits de gestion courante	326 000,00	-7 347,00	10 850,00	329 503,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	7 347,00		7 347,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 061 440,00	0,00	60 850,00	5 122 290,00



- 2. ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2019-2 du Budget annexe GeMAPI de la Communauté Paris-Saclay;
- 3. PREVOIT le versement de 336 843 € au SYB pour l'année 2019.

Fait et délibéré le mercredi 9 octobre 2019 Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT

ADOPTEE par (69 VOIX)

69 POUR:

Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téti-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCO, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, Madame Catherine GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION,



Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Monsieur Vincent HULIN, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE: 0 ABST.:

ID Télétransmission: 091-200056232

Date AR Préfecture :

- Affichée / Publiée le 16/10/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture 091-200056232-20191009-lmc126941-DE Date de télétransmission : 16/10/2019 Date de réception préfecture : 16/10/2019